

Fonctionnement de la Pension la Forêt

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Pension la Forêt et nous nous réjouissons de collaborer avec vous tout au long de votre séjour.

Rappel général

- La Pension est un **établissement sans fumée**, des cendriers sont placés à l'extérieur de l'établissement pour les personnes qui désirent fumer.

Parking

- Les places de parc situées à l'entrée du domaine (6 en bordure de route et 2 devant la table de ping-pong) sont à la disposition exclusive des résidents de la Pension.
- Pour amener les participants et décharger les bus, les véhicules peuvent être approchés près de l'entrée du bâtiment avant d'être parquer sur les places réservées à cet effet.
- **Le passage au local de livraison doit rester libre.**

Arrivée

- Nous assurons l'accueil des groupes selon l'horaire d'arrivée prévu **sur une période de deux heures**. En dehors de cette tranche horaire, la maison est ouverte mais le groupe a la charge de s'installer par ses propres moyens.
- A son arrivée, le groupe prend connaissance du fonctionnement de la maison avec la gérante ou son remplaçant. Un accent particulier sera mis sur la gestion de l'alarme incendie et sur le fonctionnement de la maison (utilisation des espaces, organisation des repas, de la lingerie et de l'entretien).
- La gérante ou son remplaçant sont à votre disposition pour tous renseignements, en particulier pour l'information concernant les animations à disposition.

Déneigement

- Un service de déneigement est assuré par l'entreprise Siggen le matin. Pour le bon déroulement du déblaiement, nous vous prions de déplacer les véhicules en conséquence.
- Du sel et du gravier sont à votre disposition dans le local à ski si l'entrée de la maison ne devait plus être praticable.

Occupation de la Pension La Forêt

Porte d'entrée

Une clé (deux au besoin) est mise à disposition à votre arrivée. La gestion (fermeture/ouverture) de la porte d'entrée de l'établissement est à la charge des occupants.

La porte d'entrée est équipée d'une gâche électrique qui déverrouille la porte en cas d'incendie. **Attention** : si la clé est à l'intérieur sur la porte, vous devez manuellement enfoncer la gâche faute de quoi vous ne pourrez plus ouvrir la porte depuis l'extérieur.

Organisation générale

Les chaussures seront déposées dans le vestiaire d'entrée et nous vous prions durant votre séjour d'utiliser vos pantoufles d'intérieur.

Des clés de chambres sont à votre disposition sur demande.

Alarme incendie

Que faire en cas d'alarme ?

- 1) Arrêter le klaxon 📢
- 2) L'indication du détecteur concerné est mentionnée sur le tableau.
- 3) Se rendre sur place pour contrôler le détecteur concerné.
- 4) En cas de fausse alerte, quitter en appuyant 2 secondes sur 🗑️
- 5) En cas d'incendie, utiliser les sorties de secours pour évacuer le plus rapidement possible les résidents. Les pompiers arrivent.

En service jour : vous avez 3 minutes pour arrêter le klaxon et 5 minutes pour contrôler le détecteur concerné et quitter, avant que les pompiers ne soient avertis. (En arrivant le matin, le personnel de pension met l'alarme en service jour. La clientèle peut également gérer ce service elle-même si elle le désire).

En service nuit : à 23 h 00 l'alarme passe automatiquement en service nuit. En cas d'alarme, les pompiers arrivent de suite.

Note importante : Un déclenchement prémédité et sans raison de l'alarme feu est interdit. Les frais qui en découlent sont à la charge de la personne responsable de l'acte.

Occupation de l'annexe

L'annexe est gratuitement mise à disposition des groupes dès 20 personnes.

Pour les groupes moins importants, l'annexe peut être réservée séparément.

Le règlement en vigueur dans l'établissement s'applique aux locaux annexes, hormis le passage quotidien pour le nettoyage des sanitaires qui est à la charge des occupants.

Pharmacie

Une pharmacie est à votre disposition dans le hall d'entrée. Pour garder cette pharmacie à jour, vous voudrez bien indiquer à la gérante le matériel qui doit être renouvelé.

Liste des prix

Le document relatif aux prix en vigueur dans l'établissement est accessible sur le site Internet : www.pensionlaforet.ch

Animaux

Les animaux de compagnie sont les bienvenus à la Pension la Forêt dans la mesure où le règlement en vigueur est respecté.

Les animaux devront être gardés la nuit à l'intérieur de l'établissement et nous vous demandons, dans la mesure du possible, de ne pas occuper les étages supérieurs réservés aux pensionnaires.

Sèche-cheveux

Un sèche-cheveux est à votre disposition sur demande.

Journaux

Le Nouvelliste et le Matin sont à votre disposition dans la boîte aux lettres, à l'angle de la Pension, dès 9 h 00 le matin. Une clé de la boîte aux lettres est à votre disposition dans le tiroir du bar.

Repas

Le cuisinier assure le suivi des menus et amène les repas au groupe.

Une fois le repas terminé, le groupe a à sa charge de déposer dans la chambre froide de la cuisine, la desserte avec les restes de nourriture. Le nom de la personne responsable de cette tâche doit être communiqué à la gérance de la Pension. Sans vouloir faire de la cuisine un lieu fermé, nous vous rendons attentifs au fait qu'elle est un lieu qui présente certains dangers pour les personnes en situation de handicap et qui doit par ailleurs répondre à des conditions d'hygiène strictes. Merci de respecter cet espace et de vous adresser aux cuisinier-ères en cas de besoin.

La consommation de nourriture n'est pas autorisée dans les chambres pour des raisons d'hygiène.

Poubelles

Le groupe a à sa charge l'évacuation quotidienne de toutes les poubelles vers les Moloks situés en bordure de la route du Téléphérique, un à l'est et l'autre à l'ouest de la pension.

Linge

Des armoires ouvertes avec la literie sont disponibles dans le couloir du premier étage

Le linge souillé doit immédiatement être apporté à la lingerie.

Le linge à laver doit être trié (nous vous demandons en particulier de vider les poches et si possible de regrouper le linge qui peut être lavé ensemble).

Coût : CHF 15.- pour chaque lessive.

Un étendage est à votre disposition dans le coffre situé à l'arrière de la maison, nous vous prions de l'utiliser en cas de besoin et de ne pas suspendre du linge aux fenêtres de l'établissement.

Nettoyage

La Pension a à sa charge de nettoyer les sanitaires 1x/jour. Le reste du temps, l'entretien des sanitaires est à la charge des groupes.

Durant les longs séjours (dès 10 jours) les « à-fonds » du réfectoire ont lieu 1x/semaine. Le reste du temps, les occupants ont à leur charge de maintenir la propreté des lieux (propreté des sols et des équipements). A cet effet, un accès est donné au local de nettoyage, au 1^{er} étage.

Dans les longs séjours, les « à-fonds » des chambres auront également lieu 1x/semaine. Il est important que les sols soient débarrassés les jours prévus pour faciliter le passage de l'aspirateur.

En cas d'utilisation de la cheminée, celle-ci doit être nettoyée et vidée à la fin du séjour.

Un bidon métallique est à votre disposition sur demande.

Un rehausseur de toilettes est à votre disposition et se trouve dans l'armoire du couloir du premier étage.

Des tapis de salle-de-bains sont également à votre disposition dans l'armoire du premier étage.

Rappel : les WC du téléphérique sont gracieusement mis à votre disposition lors de vos sorties et déplacements, toutefois il est impératif de vérifier à votre départ que ceux-ci soient en état.

En cas de non respect du présent règlement et si l'utilisation de l'établissement engendre des coûts de nettoyage supplémentaire, ceux-ci seront facturés en heure de régie à l'usager.

Mobilier extérieur

Le mobilier est mis à disposition (pavillons, parasols, tables et chaises) mais son entretien est à la charge des occupants (rangement et mise à l'abri en cas d'intempéries).

Local à skis

Un local à skis situé à l'entrée de la Pension est mis à la disposition de notre clientèle. Une clé peut être obtenue à cet effet.

Verres

Les occupants de la Pension sont chargés d'évacuer les verres liés à des consommations personnelles vers les containers dédiés.

Les verres liés aux boissons consommées au bar de la Pension sont par contre évacués par le personnel de maison.

Départ

Lors de son départ, le groupe a à sa charge de défaire la literie (retrait des fourres et des draps) et de déposer le linge dans les corbeilles situées dans la cage d'escaliers.

La vaisselle doit être lavée et rangée.

Les poubelles et les verres doivent être évacués.

Lorsqu'un nouveau groupe est attendu dès votre départ, les nettoyages de l'établissement pourront, sur demande, débuter dans les étages dès 12h00.

Dégâts

Les résidents doivent spontanément nous indiquer les dégâts occasionnés dans l'établissement. Les frais liés aux réparations sont à la charge du groupe.

Evaluation de la satisfaction

Un questionnaire d'évaluation de votre satisfaction vous est remis durant le séjour. Afin de rendre notre offre toujours plus conviviale, nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner complété.

L'équipe est à votre disposition pour tous renseignements ou propositions d'améliorations.

Responsabilités générales

Aucune responsabilité n'est prise par la Pension La Forêt pour la perte et/ou le vol d'argent ou d'objets de valeur.

Dans leur organisation interne, les groupes se répartiront les tâches suivantes :

- Mettre et desservir la table.
- Assurer le service des résidents.
- Nettoyer les tables.
- Nettoyer les sols de l'office et de la salle à manger.
- Laver, essuyer et ranger la vaisselle.
- Gérer la propreté des sanitaires en dehors du passage quotidien proposé par le personnel de maison.
- Veiller à la propreté des WC.
- Evacuer les poubelles et les verres vides.